

ail a été communiqué à la Chambre jeudi dernier. L'assemblée a étudié également les relations commerciales que les États membres entretiennent avec les pays sous-développés. Elle a reconnu qu'il importait, à la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion économique, de participer activement aux efforts à accomplir en vue d'accroître le commerce de ces pays. Les ministres des pays de l'OTAN ont profité de la réunion de l'OCDE pour discuter entre eux, à la bonne franquette, des rapports économiques et autres qui existent entre l'Est et l'Ouest, questions, il va sans dire, qui font l'objet d'une étude constante de la part de l'Organisation. La discussion que nous avons eue sur la portée des événements les plus récents a été franche et utile.

. . . En particulier, le Conseil a examiné la fonction du crédit des gouvernements et de la garantie du crédit privé assurée par un gouvernement pour le commerce avec les pays communistes. On n'a pas cherché à accorder les points de vue; ce n'était d'ailleurs pas l'objet de la discussion. J'ai expliqué sans ambages que le Canada était en faveur de l'échange de marchandises sans intérêt stratégique entre l'Est et l'Ouest, dans des conditions avantageuses de part et d'autre.

Quant au crédit consenti par un gouvernement en faveur d'un autre gouvernement, j'ai dit que le Canada, comme la plupart des autres pays de l'OTAN, n'avait accordé de ces crédits à aucun pays communiste. En ce qui a trait aux garanties de crédits, j'ai déclaré que la ligne de conduite du Canada consistait généralement à adopter les critères établis pour les membres de l'Union de Berne, soit de limiter habituellement à cinq ans la garantie officielle de crédits privés. La même ligne de conduite vaut pour tous les pays sans exception et il en va de même, bien entendu, des crédits privés consentis dans le cas des ventes du Canada aux pays communistes. . . .

Ententes avec l'Inde portant sur l'énergie nucléaire

Le 15 novembre, M. Martin a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

Je voudrais dire à la Chambre qu'hier des représentants des Gouvernements de l'Inde et du Canada ont conclu et paraphé à Ottawa deux ententes portant sur l'énergie nucléaire; ces accords auront une portée considérable pour les deux pays. Aujourd'hui même à Delhi une déclaration officielle sera faite sur ce point. Les accords seront officiellement signés à la Nouvelle-Delhi dans des délais rapprochés et, quand ce sera fait, je les déposerai sur le Bureau de la Chambre.

L'un de ces accords prévoit une coopération technique étendue entre les Commissions de l'énergie atomique des deux pays. On dispose déjà de données précieuses grâce à l'expérience que le Canada a acquise en ce qui concerne les génératrices à eau lourde; ces données seront transmises au Gouvernement de l'Inde qui pourra les appliquer à des usages commerciaux. Le gouvernement indien estime que ces données valent cinq millions de dollars, mais le Canada les lui